/M.Aug/RENZ.J.E/ B.J./M.G./ REPUBLIQUE RWANDAISE



Kigali, le ... 15 septembre 1978 No 2344/DGDK/05.08

ET DE L'ECONOMIE DÉPARTEMENT DES FINANCES

SERVICE DES DOUANES Clt: C.11.z.

Réf. No:

Annexe :

Objet

: Demande d'exonération des droits d'entrée pour un aéronef

Monsieur le Président de l'AEROCLUB

de KIGALI B.P. 85

KIGALI

Monsieur le Président,

J'accuse bonne réception de votre lettre nº 0093/02.11 du 4 septembre 1978 relative à l'objet repris en marge et porte à votre connaissance que les dispositions de notre législation douanière actuellement en vigueur dans notre pays ne me permettent pas d'accorder de telles exonérations pour de tels matériaux.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,

l'assurance de ma parfaite considération.

Copie pour information à:

- Monsieur le Ministre des Postes et des Communications KIGALI
- Banque Nationale du Rwanda KIGALI
- Monsieur le Ministre de v1'Education Nationale KIGALI
- Monsieur le Directeur Général des Douanes KIGALI.

LE MINISTRE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE D. NTINGERIMBABAZI

Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération.

Kigali, le 22 SEPT 1980

NO5.20/3/65 /80/COMMEXT



MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE B. P. 73 KIGALI Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération KIGALI

Réf. Nº:

Annexe

Objet

Participation à la 3e Foire Panafricaine de KHARTOUM. A traiter par Culture |
Date entry 6 SEP, 1980 |
No Chessement / 1800 |

Monsieur le Ministre,

Subsidiairement et conformément à ma lettre n° 05.20/2830/80/Commext vous adressée le 22 août 1980 et relative à l'objet en marge, j'ai l'honneur de vous transmettre une copie du procès-verbal de la réunion tenue dans les locaux du Ministère de l'Economie et du Commerce en date du 8 septembre 1980.

J'aimerais également attirer votre attention sur les principaux points soulignés dans le dit procèsverbal:

- Le Ministère de l'Economie et du Commerce se charge de l'achat des produits indispensables et du transport "aller et retour" de tous les objets destinés à la Foire de Khartoum; quitte à se faire rembourser ultérieurement par le FED (frais de transport Kigali-Khartoum et retour) sur présentation des factures.
- Les frais de voyage et de séjour des délégués seront supportés comme d'habitude par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, le FED remboursera également le billet aller et retour du Directeur du Stand sans oublier les frais afférents à l'érection et à la décoration du Stand.
- Il est entendu que l'envoi d'une troupe folklorique ne sera possible que grâce à une intervention financière de l'UNESCO.

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise KIGALI
- Monsieur le Ministre de l'Education Nationale KIGALI
 - Monsieur le Ministre de la Jeunesse et des Sports KIGALI
 - Monsieur le Directeur de l'ORTPN KIGALI
 - Monsieur le Directeur de l'ORINFOR KIGALI

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE,

Mathieu MCIRIRA.

Mua

PROCES VERBAL DE LA REUNION TENUE DANS LES LOCAUX DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EN DATE DU 8/9/1980, RELATIVE A LA FOIRE PANAFRICAINE DE KHARTOUM (du 3 au 17 Novembre 1980).

Etaient présents à la réunion :

- 1. Monsieur KAREMANGINGO Edouard, Chef de Division Exportation au Ministère

 de l'Economie et du Commerce et Président de la
 réunion.
- 2. Monsieur NZANYWAYIMANA Anthère, Directeur de la Recherche, Promotion et Conservation du Patrimoine Culturel au Ministère de l'Education Nationale.
- 3. Monsieur SISI J. Damascène, Chef de Section Publicité et Propagande à 1'ORTPN.
- 4. Monsieur MUTAGANZA Anastase, Chef de Bureau des Organisations Internationales au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.
- 5. Monsieur KAYIRANGA Charles, Chef de Section Etude et Programme à l'ORINFOR
- 6. Monsieur NDATEBA J.M. Vianney, Chef de Bureau Commercialisation des produits artisanaux au Ministère de l'Economie et du Commerce, Rapporteur.

Etait empêché, le Représentant du Ministère de la Jeunesse

L'ouverture de la Réunion fut marquée par un mot du Président de la réunion qui a précisé le but de la réunion à savoir la coordination des préparatifs de la 3e foire Panafricaine de KARTHOUM, suivant l'ordre du jour édicté par la lettre n° 05.20/2830/80/Commext adressée au Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération par le Ministre de l'Economie et du Commerce en date du 22/8/1980.

Toutefois, avant d'entamer l'ordre du jour, il a été question de savoir si chaque service représenté a la ferme volonté de participer à la dite manifestation.

Tour à tour les participants ont donné leurs avis favorables à cette participation tout en relevant les difficultés y relatives. Lesquelles difficultés tournaient autour du financement de l'opération (problème qui sera débattu plus loin suivant l'ordre du jour).

1. Evaluation de la nature. la quantité et la qualité des produits à exposer.

Sur ce premier point de l'ordre du jour les participants ont inventorié les produits que leurs services respectifs pourraient exposer :

- a) MINECO: Pour le Ministère de l'Economie et du Commerce, les produits à exposer sont des produits exportés et exportables qu'ils soient industriels, agricoles ou artisanaux.
- Produits industriels :- Jus de fruits naturels

-Produits de l'OVIBAR

-Cuirs et produits en cuir

-Pyrèthrine

-Confiture

-Plastiques

- Produits agricoles : - Café

- Thé

- Quinquina

- Légumes et fruits frais

- Produits artisanaux: - Forge

- Vennerie

- Sculpture

- Perlage

- Broderie, etc...

- Mineraies

Pour les légumes et fruits frais, le problème de transport s'est posé car ce sont des produits périssables, alors que la conservation n'est pas prévue dans de telles manifestations.

b) MINEDUC: Le Ministère de l'Education Nationale offre des produits qui ont un aspect culturel.

Livres écrits par les Rwandais ou qui présentent l'aspect culturel du Rwanda;

Produits de la sculpture, de la poterie et de la peinture.

- c) ORINFOR :- Films documentaires sur le Rwanda
 - Documentation diverse sur le Rwanda
 - Affiches et panneaux publicitaires;
- d) ORTPN: Documentation touristique: (Livres)
 - Rwanda Pays au Printemps Perpétuel
 - Parcs Nationaux du Rwanda
 - Guide touristique du Rwanda
 - Divers postem sur le produit touristique du Rwanda, etc...

Toutefois les participants ont souhaité que l'ORTPN Fournisse également et dans la mesure du possible des trophées d'animaux sauvages.

e) MINIJEUNESSE: Troupe folklollique de 35 personnes, étant entendu que l'envoi de cette troupe ne sera possible que si l'UNESCO accepte d'an assurer le financement (le Minafeffet attend la réponse de l'UNESCO).

Quant au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, ses préparatifs consistent à la coordination au niveau de la correspondance. Au point de vue de la quantité et la qualité, les participants ont jugé bon de préparer des échantillons représentatifs et de meilleure qualité parce que tous ces produits doivent faire également le trajet retour, la vente en marge de cette foire étant formellement interdite d'après les conditions de participation. La qualité doit être la meilleure possible.

2. Besoins financiers.

Les dépenses doivent porter sur trais points :

- La collecte et l'expédition
- Le transport des marchandises - Les frais de transport et de séjour des délégués.
- a) En ce qui concerne la collecte, l'expédition et le transport des dises, chaque service concerné réunira les produits dont il dispose sans engager les frais. Pour les produits qui doivent être achetés, le Ministère de l'Economie et du Commerce dispose d'un budget destiné aux foires et expositions qui pourrait être utilisé dans le cas où il faut acheter l'un ou l'autre produit (p.e produits artisanaux). Ce Ministère se chargera aussi du transport aller et retour de ces
 - b) Pour ce qui est des frais de transport et de séjour des délegués, c'est le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération qui s'en chargera comme Cependant les participants ont exprimé le souhait de voir chaque département représenté, étant donné que lors des foires le public demande souvent des informations précises que seul un agent du service concerné peut donner.

3. Echéances de la collecte et de l'expédition des produits.

Les participants se sont convenus de tenir une autre réunion Vendredi le 3 octobre 1980 afin de discuter de l'état d'avancement des préparatifs; les divers représentants qui auront terminé la collecte des marchandises, chacun en ce qui le concerne, pourront également les dépaser au Ministère de l'Economie et du Commerce le même jour. Dans tous les cas les objets devront être expédiés au plus tard deux semaines avant l'ouverture de la foire. Le Rapporteur,

Le Président de la Réunion, KAREMANGINGO Edouard Harti

NDATEBA J.M. Vianney.